



SOUS LA PRESSION DE STELLANTIS LES MA FRANCE SONT TRAINÉS DEVANT LES TRIBUNAUX : RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN ET DE LUTTE LE 24 OCTOBRE 2024 DEVANT LE TGI DE BOBIGNY !

Depuis le 16 avril 2024 les salariés de MA France Aulnay sont mobilisés pour faire valoir leurs droits.

Cette entreprise de près de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec 280 salariés en CDI et plus de 100 intérimaires réguliers, a été liquidée en moins d'une semaine. Une telle promptitude à la liquidation d'une société de cette taille, la dernière usine de la filière automobile du 93, a étonné tous les spécialistes. Une célérité qui s'ajoute à de nombreux autres éléments troublants qui tendent à faire croire que cette casse sociale était préparée bien en amont. Entre autres événements atypiques, des informations sur la santé financière de leur propre entreprise très partiellement divulguée aux salariés de MA France, qui par ailleurs n'ont pas pu s'appuyer sur le conseil juridique du CSE lors de l'audience au Tribunal de commerce, pour des motifs bien surprenants.

Ces mauvais coups n'ont fait qu'alimenter la combativité des salariés, qui ont multiplié les actions, les interpellations, les temps forts de lutte pour exiger la pérennité du devenir industriel du site, la reconnaissance de la responsabilité sociale de Stellantis et des reclassements.

Dernièrement à la faveur de la contestation du PSE devant le tribunal administratif, les salariés ont pu prendre connaissance de données comptables de l'entreprise : MA France détient des créances qui avoisine les 40 millions d'euros. **A cette manne s'ajoute donc des valeurs foncières, qui font que le liquidateur dispose d'actifs qui dépassent les 100 millions d'euros ! Alors que le PSE n'a été financé par l'entreprise qu'à hauteur de 280.000 euros !**

Petit à petit la vérité se dévoile et contredit le discours larmoyant des patrons qui n'ont eu de cesse de crier misère pour mépriser les revendications des travailleurs. Les MA France ont pourtant passé la majeure partie de leur vie professionnelle à produire des richesses pour un sous-traitant de l'une des plus importantes entreprises du monde, ils exigent légitimement justice et respect !

Au lieu d'ouvrir de nouvelles négociations, les représentants patronaux ont décidé d'assigner en justice quatre salariés de MA France en référé. Rien pourtant ne justifie une telle procédure, lutter pour ses droits et son emploi n'est pas un crime !

Pourtant rien ne justifie une telle procédure, lutter pour ses droits et son emploi n'est pas un crime.

**La CGT appelle au soutien aux MA France
dont on tente de réprimer le mouvement
Rassemblement devant le TGI de Bobigny
jeudi 24 octobre à 13h30**

Bobigny le 22 octobre 2024

COMMUNIQUÉ